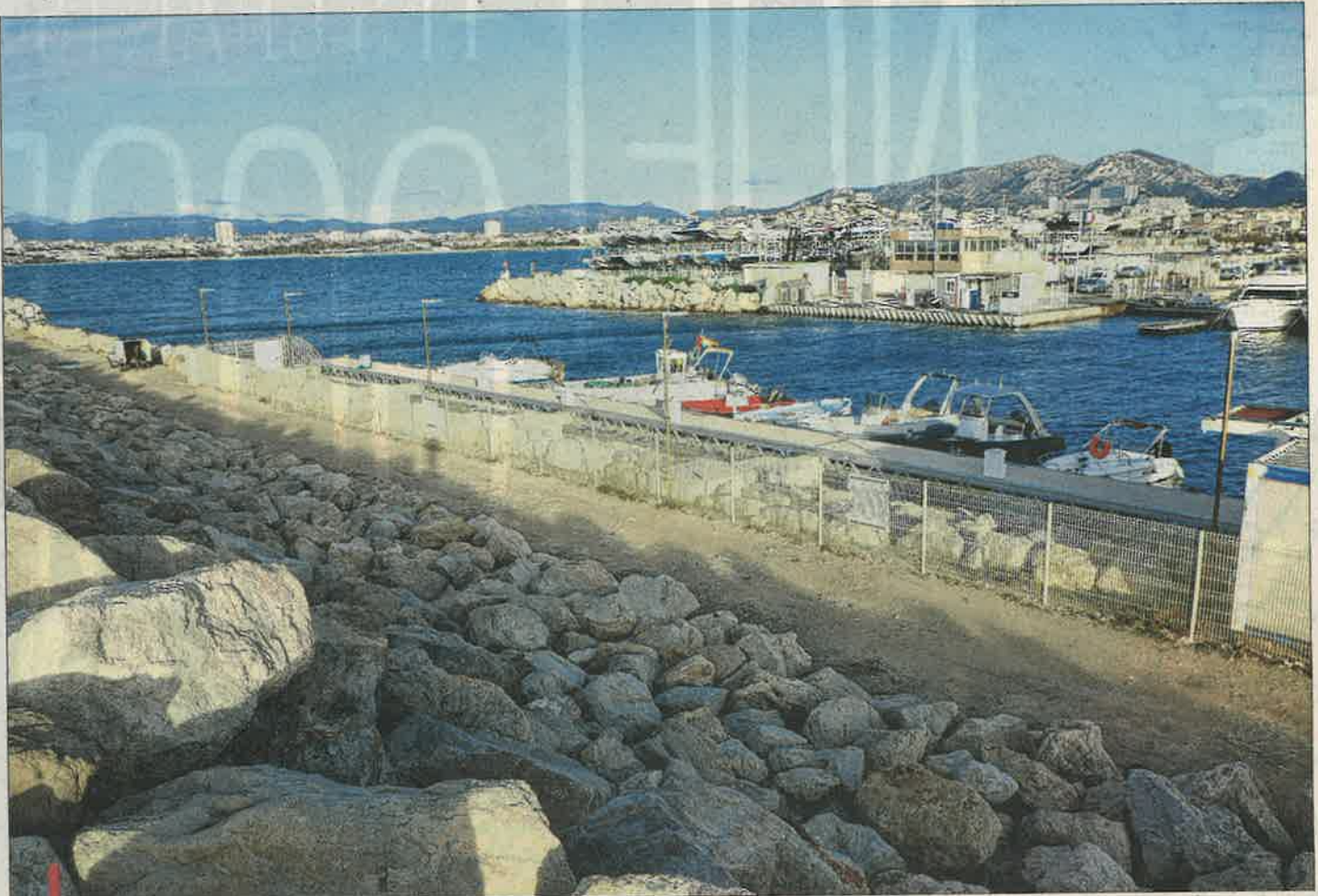


Port de la Pointe-Rouge. Le projet de quai tombe à l'eau

Sollicitée par la Métropole, la commission nautique locale a rendu un avis négatif



L'aménagement était prévu le long de la digue Ouest (ci-dessus) et visait à créer 18 places à flot supplémentaires.

/PHOTO DAVID ROSSI

Porté par la Métropole Aix-Marseille-Provence, le projet d'extension du quai d'accueil du port de la Pointe-Rouge (8^e) a été sévèrement retoqué, le 30 novembre dernier, par la Commission nautique locale (CNL) à laquelle la collectivité territoriale avait soumis le dossier. Présidée par l'administrateur des affaires maritimes à la DDTM, Emmanuelle Maffeo, sur délégation du préfet, cette instance consultative qui réunit notamment les "marins pratiques" a en effet rendu un avis négatif; décision unanime des usagers du port, "ce qui est assez rare", souligne la préfète. Les avis de la CNL étant systématiquement pris en compte par les porteurs de projets, la Métropole devra donc revoir sa copie, si tant est qu'elle souhaite toujours réaliser cet aménagement.

Dans les cartons depuis plusieurs années, l'extension du quai avait suscité très tôt l'inquiétude des plaisanciers et usagers concernés, notamment professionnels. Tous redoutaient en effet que cet aménagement ne complique encore davantage la circulation et le stationnement des bateaux dans un espace déjà très encombré.

Dans son argumentaire, la collectivité disait pourtant vouloir répondre à l'augmentation de la demande de places passa-

gers en procédant pour cela à l'extension, sur une longueur de 84 mètres, du quai d'accueil situé le long de la digue Ouest, au niveau de la passe d'entrée du port. L'opération consistait à poser sept massifs en béton dotés de consoles en porte-à-faux sur lesquelles auraient été fixés des appontements équipés de taquets, prises électriques et points d'eau.

L'aménagement du quai dont le coût annoncé s'élevait à 420 000€ HT, devait permettre

1 480 bateaux concentrés sur un plan d'eau d'une surface de seulement 6 hectares.

de créer 18 places supplémentaires, portant la capacité totale du quai à 31 places, dont 25 pour des bateaux de moins de 10 m. Toujours selon la Métropole, cet aménagement aurait permis d'accueillir les bateaux de plaisance en stationnement de courte durée en toute saison et les plaisanciers locaux durant la période saisonnière, mais aussi l'hivernage de semi-rigides (ou de coques rigides, à condition que ces dernières n'occupent qu'une place

sur deux).

Très vite montée au créneau, la Fédération des sociétés nautiques des Bouches-du-Rhône (FSN13), avait pointé l'inadaptation du projet.

"Cette extension ne tient pas compte du contexte général dans lequel fonctionne le port de la Pointe-Rouge, expliquait récemment à La Provence, Michel Sémériva, conseiller portuaire, président du Club nautique provençal de la recherche scientifique et membre de la FSN13 que Christian Raffy représentait à cette CNL. Avec 1 480 bateaux concentrés sur un plan d'eau de seulement 6 hectares, ce port affiche un taux d'occupation quatre à cinq fois supérieur à celui des autres ports métropolitains. S'y ajoutent les 650 bateaux stockés dans le port à sec et mis à l'eau à l'intérieur du bassin, ainsi que les bateaux arrivant par la route et qui empruntent la mise à l'eausud, les navettes maritimes qui desservent, en saison, le Vieux-Port et les Goudes, et tous les navires de l'administration, des institutions et des entreprises".

Autre difficulté soulevée par la FSN13: "La passe d'entrée du port, déjà très étroite, serait amputée de plusieurs mètres, ce qui créerait des difficultés supplémentaires, voire augmenterait le risque d'abordage, notam-

Ses opposants avaient évalué le coût du projet à 500 000 € TTC.

ment en saison, le matin et le soir, ou par mauvais temps. D'autant que le quai nord est occupé par les bateaux venant se ravitailler à la station-service, en particulier ceux des sociétés de location qui doivent être rendus avec le plein de carburant. Quant aux bénéficiaires des nouvelles places, il leur faudrait manœuvrer dans la passe pour venir s'y amarrer perpendiculairement au quai".

Michel Sémériva attirait également l'attention sur le coût de l'opération, évaluant le budget final à "un demi-million d'euros TTC", alors, soulignait-il, "qu'une telle somme serait mieux utilisée à assurer l'entretien du port actuel qui laisse à désirer, notamment les chaînes mères et les mouillages".

Les "marins pratiques" n'ont cependant pas fermé la porte à la Métropole, se déclarant "disponibles pour collaborer à toute nouvelle étude, sur tout sujet". Ils regrettent néanmoins qu'une concertation efficace n'ait pas présidé au montage du projet initial...

Philippe GALLINI

REPÈRES

Les membres de la Commission nautique locale

- La préfecture des Bouches-du-Rhône
- La Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM)
- La Fédération de plongée (FFESSM)
- La Prud'homie de pêche de Marseille
- La Fédération des sociétés nautiques (FSN13)
- L'Association de la digue des plongeurs
- Le Bataillon de marins-pompiers de Marseille
- La Direction interdépartementale des routes Méditerranée (DIRM MED)

Le port en chiffres

- Nombre de places à flot: 1 480 dont 15 "visiteurs" en été.
- Nombre de places à sec: 650
- Superficie du plan d'eau: environ 60 000 m²
- Club nautique principal: Yachting club de la Pointe-Rouge (1 200 adhérents; 700 places à flot)
- Nombre de navires "entreprises" ou "institutionnels" de fort tonnage: 11 (SNSM, Comex, INPP, Cetravim, CNRS, SDIS13, BMPM, RTM)

Ce que recommande la préfecture

Analysant à notre demande la position de la CNL, la préfecture des Bouches-du-Rhône souligne que "le projet ne tient pas compte des réalités nautiques estivales dans la passe d'entrée du Port de la Pointe-Rouge". Elle précise en effet que "cette passe est étroite" et que "le trafic maritime y est important en haute saison", ce qui "cumulé à un stationnement de nombreux navires en attente du poste à gasoil (et à essence, Ndlr), ne permet pas la mise en place d'un quai", car celui-ci "ferait accroître de manière importante le risque de conflits d'usages et de collisions dans cette zone sensible du port".

La préfecture en conclut "qu'il est donc nécessaire que le porteur du projet commence par rencontrer les différents usagers et acteurs nautiques du port afin de prendre en compte ces réalités nautiques et adapter le projet aux enjeux de sécurité de la navigation".

Ph.G.